

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Télégramme de condoléances.

ECHOS ET NOUVELLES :

Soirée d'inauguration au Palais des Beaux-Arts.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES :

Les Stations climatiques françaises de la Méditerranée
et, en particulier, de la Côte d'Azur, par Gaston Sar-
dou, ancien interne des Hôpitaux de Paris (Suite).

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince a daigné adresser le télé-
gramme suivant à M. Albert Pingaud, Consul
Général de France, à l'occasion de la mort de
son père :

Prince de Monaco

à M. Albert Pingaud, Consul Général de France,
Ornans (Doubs).

« Je vous exprime mes cordiales sympathies pour
le grand deuil qui vient de vous atteindre.

« Louis. »

ÉCHOS & NOUVELLES

Samedi soir, à 9 heures, a eu lieu la soirée d'inau-
guration du nouveau Cinéma du Palais des Beaux-
Arts. Les invités de la Société des Bains de Mer et un
nombreux et élégant public ont vivement apprécié le
confortable de la vaste salle de spectacle qui contient
700 places, et ont suivi avec intérêt les péripéties
d'un film américain « A travers l'orage » qui a
occupé toute la soirée. L'Orchestre du Casino,
après une ouverture conduite par M. Scotto, a,
durant le spectacle, exécuté sous la direction de M.
Seigle un répertoire approprié.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES**Les Stations climatiques françaises de la Méditerranée
et, en particulier, de la Côte d'Azur**

Par GASTON SARDOU,
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris.
(Suite.)

Quant à la richesse de la radiation solaire en
rayons ultra-violet, elle dépend de la limpidité de
l'air et non de l'altitude, d'après J. Vallot et Ray-
mond.

Or, l'atmosphère de la Côte d'Azur est, comme
M. Dupaigne l'a démontré au Congrès de Thalaso-
thérapie de 1914, une des plus limpides et
possède ainsi tous les éléments de l'héliothérapie
la plus puissante.

La succession des phases saisonnières revêt ordi-
nairement la physionomie suivante : l'automne
est la saison des pluies violentes et prolongées ;

dans le courant de novembre, elles font place aux
plus beaux jours, en série souvent ininterrompue
pour la fin de novembre, pour décembre et
janvier ; février voit commencer quelques irrégu-
larités qui, en mars et avril, marquent le prin-
temps par des pluies, moins continues et moins
prolongées qu'en automne. Ce n'est qu'en juin ou
juillet qu'apparaît la chaleur définitive de l'été,
mais non très élevée, car elle atteint et surtout
dépasse rarement 30° sur la côte, accompagnée
d'un taux hygrométrique plus fort qu'en hiver.

Ces diverses données expliquent la douceur
ordinaire de la température, l'élévation des
maxima, causes de l'étendue et de l'amplitude des
oscillations. Le maxima moyen d'hiver étant de
13° à Nice, 11° 5 à Biarritz, 9° 6 à Brest, 8° 1 à
Cherbourg, l'amplitude des oscillations se trouve
être de 7° 6 à Nice, de 6° 1 à Biarritz, de 7° 9 à
Arcachon, de 5° 5 à Brest et de 4° 3 à Dunkerque.

Suivant les recherches de M. J. Vallot, il faut
remarquer que l'action chimique des rayons
solaires est d'autant plus efficace que la tempé-
rature ambiante est plus élevée. Cette condition
favorisante de l'héliothérapie est donc réalisée
dans les diverses régions climatiques au prorata
des chiffres de leur température.

D'après ces données, nous pouvons essayer de
caractériser le climat hivernal de la Côte d'Azur :
combinaison rare d'éléments habituellement sé-
parés, car il est exceptionnel que la grande mon-
tagne touche ainsi la mer.

Milieu complexe, il est mixte, climat marin et
climat alpestre à la fois, ces deux influences étant
réunies ou distinctes suivant les points étagés en
une gamme étendue de stations différentes dont
l'atmosphère ensoleillée et sèche facilite l'utilisa-
tion hivernale.

De ces faits, on peut conclure aussi que si la
Côte d'Azur n'est pas en hiver un pays chaud,
c'est-à-dire à température élevée, permanente,
elle offre à ses habitants un grand nombre d'heu-
res d'insolation assez forte pour permettre une
vie au dehors prolongée suivant la susceptibilité
de chacun, et assez régulière, même quand on
prend la précaution, nécessaire à certains, d'évi-
ter les jours moins chauds et non ensoleillés.

Les caractéristiques principales des autres
régions climatiques de la Méditerranée sont voi-
sines des précédentes et peuvent être ainsi résu-
mées :

Alger regarde le Nord, tournant le dos au dé-
sert, abritée par un cercle de collines de 400 m.
de hauteur maxima. La température moyenne
hivernale oscille entre 11° et 15°. L'amplitude
diurne des oscillations thermométriques est de
8 à 9°. La pression barométrique varie de 761^{mm}
en janvier à 756^{mm} en avril. Les vents Nord-

Ouest dominant. Le siroco ne souffle que 22 fois
en hiver. L'humidité reste autour de 70^{mm} avec
maximum en septembre. La pluie fournit 682^{mm}
en 100 jours. Le ciel est ordinairement pur et la
lumière intense.

Autour d'Alger sont des stations para-méditer-
ranéennes et para-désertiques ; Blidah voit quelque-
fois de la neige sur le col de Chrea. Hamman
Rhira présente des courbes parallèles à celles
d'Alger. Biskra offre un air plus sec.

Ajaccio, orientée vers le midi, dans un cirque
de collines granitiques, bénéficie d'un climat
insulaire, particulièrement tempéré et égal.

La température moyenne d'hiver est de 13° ;
la pression moyenne de 760 ; les variations
thermométriques diurnes de 2°. L'hygrométrie
moyenne est de 69° 2. Les vents sont rares, le
siroco n'arrive qu'humidifié par la mer. Le ciel
est ordinairement pur.

Banyuls jouit d'un climat très doux au débouché
d'un vallon planté d'orangers et près de son
célèbre vignoble, protégé de l'Ouest et regardant
l'Orient.

Amélie-les-Bains, à 32 km. de la mer et à 250 m.
d'altitude, station thermale et climatique, pos-
sède une température hivernale de 9° 53, une
humidité annuelle de 61° 765. La pluie atteint
508^{mm} 13, et la pression barométrique annuelle
est de 741.

L'action biologique de la Côte d'Azur se traduit
déjà par le caractère quasi tropical sur le rivage,
la richesse, l'étendue exceptionnelle et la vigueur
de la flore. C'est là un témoignage permanent et
muet dont la valeur ne saurait être contestée. Sans
doute, cette action, jugée bienfaisante également
pour l'homme, a paru frappante dès les premiers
temps historiques, car sa réputation date de
l'époque gréco-romaine, et, depuis, toujours, les
malades y sont venus chercher la santé. Ce mou-
vement, interrompu par les invasions, a repris
avec la facilité des moyens de transport, la sécu-
rité des temps et de la région, pour arriver à
l'intensité atteinte dans le dernier siècle.

L'épithète de tonique a pendant longtemps
résumé le jugement des observateurs. Ce mot,
exact pour la catégorie de malades qui bénéfi-
cient le plus facilement de leur séjour, exprime
un des aspects de la question le plus frappant
peut-être et le plus banal, mais ne résout pas
tout le problème et ne peut tenir lieu de défi-
nition complète.

Si l'on veut trouver un terme assez compré-
hensif pour embrasser la diversité si grande des
effets, il faut, au lieu de ne retenir que l'un d'eux,
remonter de ces effets divers et même opposés à
leur cause commune, encore extérieure à l'orga-
nisme.

La résultante globale des influences atmosphériques, cosmiques, solaires, telluriques, aquatiques, végétales, des émanations et radiations qui se rencontrent, s'entrecroisent ou s'unissent sur ce sol, considérée dans son ensemble, unifiée artificiellement au moment où elle actionne l'être vivant, peut être définie par le mot de *stimulation climatique*.

Ce terme de *stimulation* couvre, à la vérité, un ensemble complexe qui mériterait une analyse détaillée. Qu'il suffise d'en avoir justifié le choix par l'exposé de ses origines multiples et de ses conséquences variées, dont l'étude constitue ce qui est proprement la *clinique climatique*.

Qu'il soit immédiatement et comme miraculeusement salutaire, qu'il le soit plus tardivement, qu'il demeure presque indifférent ou qu'il se montre nuisible, le climat du Littoral agit toujours en stimulant les appareils organiques, en activant les échanges et les fonctions.

Le climat *stimule* par l'influence marine et par l'influence alpestre, par le degré de tension de la vapeur d'eau et l'importance et les variations de la pression barométrique, par la sécheresse et la pureté de l'air qui diminuent les obstacles à la pénétration des vibrations et radiations extérieures, par l'alternance des vents et des degrés de température, la nature des courbes thermiques, de l'état électrique ou magnétique, par l'ozone, les radiations du sol, la végétation, par l'entraînement physique en plein air qu'il rend possible, et par-dessus tout, par l'opulente lumière directe ou diffuse qui emplit le pays.

Toutes les formes de la force universelle, transmises à travers l'espace, arrivent à l'homme avec moins de perte que dans les pays humides et brumeux.

Grâce à ce dispositif naturel particulièrement heureux, les énergies solaires se combinent avec les autres éléments locaux, pour aboutir au degré et au genre de stimulation qui sont la note personnelle de la Côte d'Azur.

Le climat stimule par toutes les actions ambiantes dont les unes produisent des sensations de bien-être reconnues de tous, et dont quelques autres offensent certaines sensibilités. Les unes sont la condition même des autres, mais pour la plupart, d'ailleurs, peuvent être atténuées par des artifices de cure, s'il en est besoin.

L'atmosphère ne peut être limpide et sèche, au degré optimum qu'elle possède ici, permettant une insolation intense et prolongée, qu'en déterminant en même temps un rayonnement actif qui souligne les différences entre le soleil et l'ombre, entre le plein jour et le début de la nuit, et qui est perçu à divers degrés suivant les sensibilités vaso-motrices.

La mer ne peut prêter ses qualités au climat qu'au prix d'une certaine dose de vent, limitée ici à la lisière marine des territoires les plus profonds.

Ces inégalités, dont la fréquence et l'étendue, moindres en réalité qu'elles ne le paraissent aux susceptibles vaso-moteurs, et qu'ont précisées déjà les recherches publiées, sont elles-mêmes des éléments de stimulation.

Elles prennent rang parmi les notes fortes de la gamme climatique très utiles à certains, mais qui peuvent être épargnées à ceux qui en souffriraient.

Faite de tant d'éléments, la stimulation peut être en partie détaillée, dissociée et devenir, quand c'est nécessaire, un agent thérapeutique

susceptible de *posologie*, comme je l'ai indiqué en 1907.

Pour le *soleil* et l'*altitude*, les doses échelonnées sont faciles à trouver; il en est de même pour la *mer*, dont l'influence décroît à mesure qu'on s'éloigne d'elle.

L'intensité du vent suit une progression sensiblement parallèle, avec des variétés dues à la différence des abris.

Comme le vent, la *température* est au maximum sur le rivage, décroît plus loin, pour se relever dans les quartiers exposés en espalier. L'humidité de l'air est moindre sur le rivage que dans l'intérieur.

Ainsi pour chaque sujet, suivant sa sensibilité particulière à l'égard de tel ou tel des éléments, une gamme de valeurs inégales et appropriées aux différents cas peut être établie et employée.

En vue d'apprendre le maniement de la *posologie* du climat, il importe d'en connaître d'abord la *portée modificatrice*.

Résultant logiquement des actions du complexe cosmique, atmosphérique, tellurique, etc., sur la périphérie du *complexe vivant*, les effets du climat sont aussi variés que les états individuels eux-mêmes qui l'accueillent chacun à sa manière.

Leur étude conduit à reconnaître d'abord que ces effets sont d'ordre dynamique, à leur début, comme la stimulation qui les engendre.

C'est par cet intermédiaire obligé qu'ils activent les organes et produisent éventuellement les modifications matérielles que comportent la nature et le degré de chaque sensibilité, leur état physiologique ou pathologique.

Chacun ne peut obéir au climat que dans la mesure rendue possible par l'état anatomique et l'état fonctionnel de ses différentes parties. De là l'intérêt qui s'attache à des résultats dont l'observation est également utile au diagnostic et au pronostic ainsi qu'à la thérapeutique.

A l'observateur attentif, tout phénomène provoqué par le climat apporte un renseignement sur la valeur des organes qui en sont le siège, confirmant ce que l'on savait en éclairant des points restés inconnus ou obscurs.

Ainsi se révèlent les aptitudes générales encore physiologiques ou déjà pathologiques du sujet, et se repère la marche de sa maladie.

L'analyse répétée de ces phénomènes conduit à une synthèse qui peut en résumer les enseignements.

A leur arrivée, les sujets robustes et bien portants ne perçoivent qu'un bien-être agréable, une *euphorie climatique*, surtout digestive et générale, qui accentue leur personnalité physiologique antérieure.

Quand cette personnalité comporte quelques tares, connues ou latentes, ces tares ressortent souvent pendant une période fugace qui constitue la *crise climatique*, équivalent de la crise thermique.

Ce sont les *insuffisants* de tous genres que le climat stimulant aide et relève, en les rapprochant du taux physiologique.

Quand leurs régulateurs sont restés intacts, les malades puisent à cette source la dose exacte de force qui leur manquait. Dans le cas contraire, une surveillance est nécessaire et c'est alors que la *posologie* doit intervenir, si elle n'a pas été instituée déjà préventivement.

En effet, aux organismes trop affaiblis, trop lésés, hyperesthésiques, ou mal défendus par leurs régulateurs, la stimulation non mesurée impose une accélération fonctionnelle qui devient,

à la longue, une fatigue ou un danger, par la dépense, l'usure et leurs conséquences, la dénutrition, la fièvre, des réactions excessives, des crises douloureuses, etc., manifestations désordonnées et impuissantes.

Ceux qui déjà, par leurs tendances physiologiques ou morbides, étaient portés vers l'hyperfectionnement, sont également menacés d'une exagération nouvelle. C'est pour ceux-là, et pour ceux-là seulement, qui ne sont pas la majorité, que le climat peut être dit *excitant*, c'est-à-dire qui pousse vers l'excès, tandis que le terme *stimulant* embrasse tous les cas.

Telles sont les conséquences de l'action climatique dans leur simplicité initiale, au seuil de l'organisme qu'elle va actionner.

Sur beaucoup de sujets dont l'orientation accusée reste constante, les impulsions premières se maintiennent également en toute occasion, autant qu'elles ne sont pas contrariées.

Mais dans la complexité changeante de certaines natures, l'évolution inégale des divers facteurs introduit des variantes du cheminement ultérieur.

Ces faits, même peu nombreux, suffisent pour mettre en garde contre des généralisations théoriques qui s'éloigneraient de la vérité, plus diverse, plus souple et plus changeante. Cependant, dans toute histoire individuelle, suivie pas à pas, les causes de dérogation à la marche primitive se retrouvent dans les changements ou du climat ou d'autres circonstances ambiantes, ou de l'individu lui-même, et, en définitive, confirment la logique des enchaînements précédemment dégagés. Il faut, bien entendu, tenir compte des lacunes d'observations, des obscurités d'évolution dues à des causes ignorées ou à des phénomènes latents, comme on le voit en toutes catégories d'observations cliniques.

Du côté du climat, la saison, l'état atmosphérique, l'époque de l'arrivée et du premier contact, la durée et l'emploi du séjour, le régime, les occupations, l'époque du départ, et la différence avec le milieu nouveau, lui prêtent autant de valeurs différentes qui mériteraient chacune quelque développement.

Suivant la combinaison de ces diverses valeurs du climat avec les prédispositions et l'état présent du sujet, l'évolution individuelle parcourt des phases inégales.

La *crise climatique* marque le passage de l'allure fonctionnelle antérieure à celle que produit le climat nouveau.

Ce moment de conflit peut manquer chez les natures normales et vigoureuses, maintenant leur allure propre à l'encontre des incitations du milieu, n'obéissant qu'avec une lenteur qui atténue le changement ou avec une souplesse qui le dissimule.

Chez les autres, il s'accuse davantage et trahit les défauts de chacun. Si ces défauts sont tels que le climat les corrige utilement, l'organisme s'adapte au nouveau milieu et en profite de plus en plus pendant une certaine période, tant que ne survient pas l'*accoutumance* qui efface tout effet ultérieur, ou bien l'*intolérance*.

Cette accoutumance peut être l'aboutissant précoce et direct de l'action du climat sur un sujet à la fois dépourvu de réactivité et impuissant à profiter de la stimulation ambiante, qui y reste donc indifférent.

Si les défauts de l'organisme sont, au contraire, aggravés par le milieu, la crise climatique con-

tinue, s'exaspère ou reparaît et mérite par son intensité le nom d'*intolérance*.

Du côté du sujet, l'âge, l'origine, la race, les circonstances matérielles et morales antérieures et présentes entraînent des changements de réactivité à l'égard de toute nouvelle épreuve et en particulier à l'égard de celle du climat.

Aussi, la même maladie est-elle tantôt améliorée et tantôt aggravée par le séjour du littoral, et suivant les tendances de ceux qui en souffrent, et, sur le même sujet, suivant les variations de son fonctionnement et les phases de la maladie, des différences peuvent-elles aussi se produire.

A cause de ce polymorphisme, les indications du climat ne peuvent s'exprimer par des listes de maladies et celles qu'on a tenté de dresser sont toujours en défaut dans certains cas. Le critérium est ailleurs

C'est dans l'*orientation fonctionnelle*, dans le *tempérament physiologique ou morbide* de chaque individu et non dans les caractères différentiels de chaque *entité pathologique* qu'il est possible de trouver les bases naturelles d'une telle classification. Le climat n'atteint la maladie qu'à travers le malade, et ne le modifie qu'au prorata de ses tendances personnelles.

Faire le bilan de l'état présent, faire celui du passé, juger la réactivité habituelle et retrouver l'histoire des réactions habituelles ou exceptionnelles, évaluer les réserves, tels sont les éléments de diagnostic nécessaires pour choisir le climat utile à un sujet déterminé et l'employer efficacement

(A suivre.)

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un août mil neuf cent vingt-trois, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le quinze septembre suivant, volume 175, numéro 10, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

La Société L'IMMOBILIÈRE DE MONACO, société anonyme monégasque, au capital de un million sept cent cinquante mille francs, dont le siège est à Monaco, a acquis :

De M^{me} Nathalie-Clotilde BERRENS, épouse de M. Ramon SACANELL, avocat, avec lequel elle demeure à Barcelone (Espagne), rue Laforjâ, n° 17 ;

1° Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Moneghetti, boulevard de l'Observatoire, soit les lots numéros 4, 5 et 6 du plan de lotissement de la dite propriété Berrens, la dite parcelle d'une superficie de mille cinquante mètres carrés, portée au plan cadastral sous les numéros 427 p. et 432 p. de la section B, confinant : au nord, le boulevard de l'Observatoire ; au midi, la rue Bosio prolongée ; au levant, M^{me} veuve Sangiorgio, et au couchant, M. Berrens.

2° Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier des Moneghetti, soit le lot n° 9 du plan de lotissement de la dite propriété, la dite parcelle d'une superficie de trois cent vingt-quatre mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 432 p. de la section B, confinant : au nord, la rue Bosio prolongée ; au midi, M. Deutel ; au levant, M. Berrens, et au couchant, M. Gompers.

3° Une parcelle de terrain située au même lieu, soit les lots numéros 13 et 14 du même plan de lotissement, la dite parcelle d'une superficie de huit cent cinquante-deux mètres carrés, portée au plan cadastral sous les numéros 430 p. et 432 p. de la section B, confinant : au nord, la rue Bosio prolongée ; au midi, M. Berrens ;

au levant, le chemin de la Turbie, et au couchant, M. Berrens.

4° Et une autre parcelle de terrain sise au même lieu, soit le n° 21 du même plan de lotissement, la dite parcelle d'une superficie de quatre cents mètres carrés, portée au plan cadastral sous le n° 432 p. de la section B, confinant : au nord, la rue Bosio prolongée ; au sud, le chemin de la Turbie ; au levant, le Domaine, et au couchant, M. Berrens.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-six francs, ci..... **291.486 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les terrains vendus, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le neuf octobre mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt août mil neuf cent vingt-trois, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le six septembre suivant, volume 175, numéro 9, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

La Société L'IMMOBILIÈRE DE MONACO, société anonyme monégasque, au capital de un million sept cent cinquante mille francs, dont le siège est à Monaco, a acquis :

De M. Léon MONTIER, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, rue de l'Université, n° 38 ;

Un terrain en nature de friches, rochers et pins, situé à Monaco, boulevard de l'Observatoire, lieu dit Castelletto, porté au plan cadastral sous les nos 426, 427 p., 432 p. de la section B, d'une contenance de cinq mille huit cent huit mètres carrés environ, confinant : au sud-est, au boulevard de l'Observatoire ; au sud-ouest, à la Société acquéreur, ancienne propriété Gragnon et à M^{me} de Villaine ; au nord-ouest, à MM. Medecin, Laurens et autres, et au nord-est, aux héritiers Crovetto ou représentants et à M^{me} de Villaine.

Cette acquisition a eu lieu, en bloc et à forfait, moyennant le prix principal de trois cent cinquante mille francs, ci..... **350.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le neuf octobre mil neuf cent vingt-trois.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte aux minutes de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le premier octobre mil neuf cent vingt-trois, M^{me} Marie-Georgette BLAVIER, hôtelière, demeurant à Etretat (Seine-Inférieure), a acquis :

De M^{me} Jeanne-Denise GILBERT, commerçante,

épouse contractuellement séparée de biens de M. Roger-Charles BROSSIER, avec lequel elle demeure à Monaco, hôtel de Nice et Terminus ;

Le fonds de commerce d'Hôtel-Café-Restaurant exploité à Monaco, quartier de la Condamine, avenue de la Gare, dans un immeuble dénommé : *Hôtel-Café-Restaurant de Nice et Terminus*, appartenant à M^{me} veuve Le Nen et à M. Le Nen fils, le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, les meubles meublants, objets mobiliers, ustensiles et matériel généralement quelconque servant à son exploitation, et le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail de l'immeuble où le dit fonds est exploité.

Les créanciers de M^{me} BROSSIER, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 9 octobre 1923.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Premier Avis de Vente

Par acte sous seing privé, M. Mathieu ROBBIONE et M^{me} Pierrette ROBBIONE, assistée de son mari M. FECCHINO qui l'autorise, ont vendu à MM. DESFEUX et DUMONT, ex-boulangers à Saint-Denis (Seine), un fonds de boulangerie-pâtisserie sis à Monaco, rue Plati, n° 8, avec magasin de vente boulevard d'Italie, n° 24.

Adresser, s'il y a lieu, les oppositions dans les dix jours du 2^e avis, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, domicile élu.

Premier Avis

M. REY Emmanuel ayant vendu un équipage et accessoires à M. BERTAGNA Antoine, faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, villa des Lauriers, boulevard du Nord, dans les délais légaux.

AGENCE ROUSTAN

3, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Deuxième Avis

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 1^{er} septembre 1923, enregistré, M^{me} Jeanne-Marguerite GIRARDIN a vendu, à la personne désignée dans l'acte, le fonds de commerce de Chambres et Appartements meublés qu'elle exploitait, villa Les Hirondelles, rue des Lilas, à Monte Carlo.

Les oppositions devront être faites à l'Agence Roustan avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la présente insertion.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt et un décembre mil neuf cent vingt-deux, enregistré ;

Entre le Sieur Laurent RAIMONDO, commerçant, demeurant à Monte-Carlo,

Et la Dame Rose RUFFINO, épouse RAIMONDO, domiciliée de droit à Monte-Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre Rose Ruffino, faute de comparaître ;

« Prononce la séparation de corps entre Rose Ruffino et son mari, au profit de ce dernier, avec toutes ses conséquences légales. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 4 octobre 1923.

Le Greffier en chef: A. Cioco.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE de MONACO

Siège social à Monte Carlo.

AVIS

Messieurs les Actionnaires du Crédit Hypothécaire de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, à Monte Carlo, pour le Samedi 27 octobre 1923, à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil ;
- Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
- Nomination des Commissaires des Comptes.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE de MONACO

Siège social à Monte Carlo.

AVIS

Messieurs les Actionnaires du Crédit Hypothécaire de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au Siège social, à Monte Carlo, pour le Samedi 27 octobre 1923, à 10 heures et demie, avec l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination des liquidateurs.

Le Conseil d'Administration.

Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo

AVIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires convoquée pour le 21 août 1923 n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées. Messieurs les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire pour le *lundi 5 novembre 1923*, à dix heures et demie, au Siège social, avec l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 17 des Statuts ;
- Augmentation éventuelle du Capital.

Le Conseil d'Administration.

Les Annales

L'enquête de MM. Champly et Pagès se poursuit avec succès dans les *Annales*. C'est la première fois, en effet, qu'on étudie si profondément l'âme de la jeunesse d'aujourd'hui, des « héritiers de la victoire ». Dans le même numéro, un article très documenté du Dr Baudet sur la vivisection ; la suite des *Dieux ont soif*, de Pierre Chainé, d'après A. France, vingt poèmes ou pages d'actualité. En vente partout : 75 centimes.

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE AU CAPITAL DE DEUX MILLIONS
Créée en vertu de l'Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège social : 11, Boulevard de la Condamine
TÉLÉPHONE : 5-86

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

- Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.
- Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.
- Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.
- Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.
- Paiement de coupons. — Avances sur titres.
- Ordres de Bourse. — Valeurs locales.
- Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

Crédit Hypothécaire DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions
Siège social : MONTE-CARLO
(Annexe de l'Hôtel de Paris)

OPÉRATIONS :

- Renseignements généraux sur Prêts Hypothécaires.
- Prêts Hypothécaires et Ouvertures de Crédits.
- Prêts et Opérations sur Titres de Bourse et Valeurs locales.
- Ordres de Bourse.
- Achat et Vente de Valeurs locales.
- Opérations de Change.
- Chèques.
- Renseignements divers.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord MONTE CARLO
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE D'ASSURANCES MARITIMES RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

- NICE, 45, boulevard Dubouchage.
- MONTE CARLO (Park-Palace).
- MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.
- MENTON, 1, rue de Verdun.

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 octobre 1922. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 84019.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 12 décembre 1922. Quatre Actions de la Société des Halles et Marchés de Monaco, portant les numéros 522, 543, 544, 545.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53526 et 53527.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 juillet 1923. Vingt-six Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45006, 61926 à 61928 inclus, 61932 à 61936 inclus, 73731 à 73735 inclus, 73741 à 73750 inclus, 73754, 73755.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 octobre 1923. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 11699 et 142758.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 9 octobre 1922. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 62931 à 62980 inclus.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 31 janvier 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 1009.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 95248.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juin 1923. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730, 35731 et 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 juin 1923. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1923. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 40547, 38452, 85665, 306615, 306616.

Titres frappés de déchéance.

Du 31 octobre 1922. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 131684.